



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

Séance du 21 Septembre 2017

En exercice : 44

Présents : 31

Votants : 32 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président.**

N° 2

Présents :

M. Claude MALHURET, Président.

OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - F. AGUILERA - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

**FOURRIERE
COMMUNAUTAIRE
POUR VEHICULES**

Mmes et MM. M. GUYOT - P. BONNET - M. MORGAND - G. MAQUIN - J.D. BARRAUD - F. SEMONSUT - J.M. LAZZERINI - M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

**ACTUALISATION
DES TARIFS**

Mmes et MM. J.P. BLANC - C. BOUARD - G. MARSONI - C. FAYOLLE - C. SEGUIN - N. COULANGE - A. GIRAUD - R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Absents ayant donné procuration :

M. J. BLETTERY à M. C. MALHURET.

Transmise en Sous-
Préfecture le :

29 SEP. 2017

Absents excusés :

M. F. SZYPULA, Vice-Président.

Publiée ou notifiée le :

29 SEP. 2017

Mme et MM. A. CORNE - C. DUMONT - J.M. BOUREL - J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR - C. BERTIN - C. CATARD - J. JOANNET - P. COLAS - G. DURANTET - M. MONTIBERT - F. BOFFETY, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 8 du 19 janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté déléguant au Bureau Communautaire l'actualisation des tarifs d'accès aux différents services communautaires,

Vu la délibération du 8 décembre 2016 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Vichy Val d'Allier autorisant la signature du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière communautaire pour véhicules,

.../...

Vu l'arrêté du 10 août 2017 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles,

Vu ledit arrêté qui a pour objet la revalorisation des frais d'enlèvement et de garde journalière des voitures particulières sur le territoire national,

Vu la demande de l'entreprise CHAUVIN du 6 septembre 2017, de pouvoir bénéficier de cette revalorisation qui porterait le tarif des frais d'enlèvement des voitures particulières à 117,50 € TTC (contre 116,81 € aujourd'hui) et celui des frais de garde journalière à 6.23 € TTC (au lieu de 6.19 € aujourd'hui),

Vu l'article 8 du contrat de délégation de service public signé le 20 septembre 2016 pour l'exploitation de la fourrière communautaire, qui précise que les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Communautaire et que le délégant dispose à tout moment du droit d'imposer de nouveaux tarifs,

Considérant l'intérêt d'actualiser les tarifs de la fourrière communautaire pour véhicules sur ces nouvelles bases afin de maintenir l'équilibre économique du contrat de délégation de service public,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'adopter la tarification suivante concernant les frais de fourrière pour automobiles à compter du 1^{er} octobre 2017 :

| | Immobilisation matérielle en euros TTC | Opérations préalables en euros TTC | Enlèvement en euros TTC | Garde journalière en euros TTC | Expertise en euros TTC |
|--|--|------------------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|
| Véhicules poids lourds (PTAC > 19 tonnes) | 7,60 | 22,90 | 274,40 | 9,20 | 91,50 |
| Véhicules poids lourds (PTAC > 7,5 tonnes) | 7,60 | 22,90 | 213,40 | 9,20 | 91,50 |
| Véhicules poids lourds (PTAC > 3,5 tonnes) | 7,60 | 22,90 | 122,00 | 9,20 | 91,50 |
| Voitures particulières | 7,60 | 15,20 | 117,50 | 6.23 | 61,00 |
| Autres véhicules immatriculés | 7,60 | 7,60 | 45,70 | 3,00 | 30,50 |

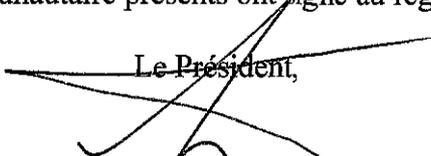
Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 21 septembre 2017.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,


Claude MALHURET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2017 - FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR VEHICULES -
ACTUALISATION DES TARIFS

.....
Date de décision: 21/09/2017

Date de réception de l'accusé 29/09/2017

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 21SEP2017_2

Identifiant unique de l'acte : 003-240300426-20170921-21SEP2017_2-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 2.pdf (003-240300426-20170921-21SEP2017_2-DE-1-1_1.pdf)